

2

OUI, je veux soutenir régulièrement la Fraternité Saint-Pierre et je choisis le prélèvement automatique le 5 du mois.

Je choisis de vous procurer un soutien régulier en versant :

Chaque mois Chaque trimestre (*les reçus fiscaux sont envoyés à la fin de chaque année*)

Un don de :

20€ 35€ 50€ 100€ autre€

Je remplis le bulletin ci-dessous et le retourne **accompagné d'un RIB ou RIP.**

Je soussigné(e) :

domicilié(e) :

autorise la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre à prélever sur mon compte (dont RIB joint) le montant indiqué à la fréquence indiquée ci-après :

20€ 35€ 50€ 100€ autre.....€

Chaque mois Chaque trimestre. Le 5 du mois

Date :

Signature (obligatoire) :

À réception de ce talon, nous vous ferons parvenir un mandat SEPA, conforme à la réglementation. Ce mandat devra nous être retourné à l'adresse ci-dessous. Vous resterez libre de modifier le montant et la périodicité de ces prélèvements, ou de les interrompre, sur simple demande formulée par courrier, par téléphone ou par courriel à :

Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

District de France, 5 rue MacDonald, 18000 Bourges, Tél. : 02 48 67 01 44, courriel : secretariat@fssp.fr

IMPORTANT ! La Fraternité Saint-Pierre est habilitée à délivrer des reçus fiscaux vous permettant de déduire de vos impôts **66 %** du montant de votre don dans la limite de **20 %** de votre revenu imposable : **un don de 150 € ne vous coûte réellement que 51 €.**